



SITE CLASSE
 au titre de l'article L 341-2
 du code de l'environnement



Parc du château de
 Louvigny

Décision : Arrêté ministériel
 Date : 10/12/1945
 Code : 14048

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Sources :
 IGN BD Parcellaire 2017
 IGN Fond Raster (WMS)
 DREAL-NORMANDIE
 Production :
 Le 19/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 30 60 m



Direction Régionale
 de l'Environnement,
 de l'Aménagement
 et du Logement
 NORMANDIE